#### JUGEMENT TENANT LIEU D'ACTE DE NAISSANCE DE

# GARNIER SIMONE et

### **GARNIER JEANNE**

## 02/06/1929 et 15/12/1930

#### N7 et NSoeur7

L) HANOI.1933.MUN00205.	1/1	24/11/2003
	ar was a rest	
	Jeconnues de 22 finille -193	P.D
	Teconines to se suitle -193 : Hans hun ba van ou o Robert Garnier	and the same
RÉSIDENCE-MAIRIE DE HANOI	Our, menter confirme and	7
(TONKIN)	5.00	
N-205	(6)	
Jugement tewant live	Tecommes Leguille 19	Centirente-trois
JACTE DE	est no con the Char	
NAISSANCE	Jos metar conference	
	de	
in Simone Garnier	né à	
et Jeame Garnier	le	
V V	GARNIER Jeanne	
Va la grosse à Hous remise le ving	T. LE. Guetang . Quant	A SANTA SALAMANA AND AND AND AND AND AND AND AND AND
new juillet mil new cout travte to	AVEC Do VIET	
Nous transcrivous ici le dispositif	et de P. MEHT. CONF., L'ARCHIVISTE	And the state of t
d'un juguent rendu par le Triba	val vée ù	The state of the s
civil de première misfance de Honor	le Bury	
(Tookin) a la date du dix huit juit let mil neuf cent troute trois : "Le		
Trebunal you can months, state aut publiquement, sur sonate	04a	W 100 mm
ant jubliquement, sur requete , matiere circle et en premier recent	Dressé le	
dit que Timone Corrier out	Total Months	res
fille de Robert Garnier et de la da	sur la déclaration d	
fille de Robert Glowier et de la da me Ta-thi-Phan, qu'elle est		
ace à Hanoi le deux juin mul neux cont vingt neuf; que Jeanne Get.		
Cant very need; que fearme gare:		
vier est fille de Robert Garnier	qui, fecture faite, a signé avec nous	
et de la dane Ta thi - Phan que elle est ner à Hanoi le quinze de		
combre mil neuf sent trente; dil		
que le présent jugement tiendre	lien d'acte de vaissance à Timono et Je	anne Jamier
Ordonne que le dispostif du preien	lesi d'acte de navisance à Timono et Je A jugement sera transcrit à la date de	sa raception
sur les registres de l' protectiel	emporior de la sille 1. 11 " a 11	
momes registres pour les ames mil	date la plus rapprocheé de celle de naciss muif cent vingt menf et mul mus unt tren a graffe du Trissanal civil de Hanos de	ruces dur ces
tout à la mairie de Haussi qu'au	a grafte du Tribanol civil de Home	la , conservas
he coloniales.	7	and areas
traument le vingt ment juillet me	il new cent trente trois, quinza houses, à	an Hous Louis
promise conoce / Harmistraleur	il neuf cent trente tros, quinza hures, p	
E D'ACTE DELIVREE SELON		
CEDE INFORMATISE	7	
TES, LE 24 NOVEMBRE 2003 FICIER DEL'ETAT CIVIL		
4		
Oes Attaires E		

N°205

Jugement tenant lieu d'Acte de Naissance de Simone GARNIER et Jeanne GARNIER

Vu la grosse à Nous remise le vingt neuf juillet mil neuf cent trente trois. Nous transcrivons ici le dispositif d'un jugement rendu par le Tribunal civil de remière instance de Hanoï (Tonkin) à la date du dix huit juillet mil neuf cent trente trois : Le Tribunal ... par ces motifs statuant publiquement sur requête en matière civil et en premier ressort dit que Simone GARNIER est fille de Robert GARNIER et de la dame Ta Thi Phan, qu'elle est née à Hanoï le deux juin mil neuf cent vingt neuf que Jeanne GARNIER est fille de Robert GARNIER et de la dame Ta Thi Phan qu'elle est née à Hanoï le quinze décembre mil neuf cent trente ; dit que le présent jugement tiendra lieu d'acte de naissance à Simone et Jeanne GARNIER Ordonne que le dispositif du présent jugement sera transcrit à la date de sa réception sur les registres de l'Etat civil européen de la ville de Hanoï pour l'année courante ; Que mention en sera faite à la date la plus rapprochée de celles de naissances sur ces mêmes registres pour les années mil neuf cent vingt neuf et mil neuf cent trente, conservés tant à la mairie de Hanoï qu'au greffe du tribunal civil de Hanoï et aux archives coloniales

Transcrit le Vingt neuf juillet mil neuf cent trente trois, quinze heures par Nous, Louis Frédéric Eckert, Administrateur Maire de Hanoï

Reconnues le 22 juillet 1935 à Hanoï par Ta Van Du dit Robert Garnier

Reconnues le 23 juillet 1935 à Hanoï par Ta Thi Phan

GARNIER Jeanne Mariée à Hanoï le quatorze Août mil neuf cent cinquante trois avec DO VIET